

L'enquête estime qu'il y a plus de 440 000 victimes vivantes d'abus sexuels qui ont eu lieu au sein de l'Église catholique espagnole

[Vu dans El País du 28 octobre 2023](#)

Le rapport historique publié par le médiateur espagnol détaille les abus commis par des membres du clergé, dénonçant l'institution religieuse en termes durs. Selon les chiffres publiés, l'Espagne est le pays où la projection officielle du nombre de victimes est la plus élevée



Le médiateur espagnol Ángel Gabilondo, après avoir remis son rapport à Francina Armengol, présidente du Congrès des députés **SAMUEL SANCHEZ**

[ÍÑIGO DOMÍNGUEZ](#)[JULIO NÚÑEZ](#)

Madrid - [28 OCT. 2023 - 14 :51 GMT+2](#)

EL PAÍS a lancé une enquête sur la pédophilie au sein de l'Église catholique espagnole en 2018 et dispose d'une base de données actualisée avec tous les cas connus. Si vous avez connaissance d'un cas qui n'a pas été signalé, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : abusos@elpais.es. S'il s'agit d'un cas en Amérique latine, l'adresse e-mail est la suivante : abusamerica@elpais.es

L'Espagne est devenue une exception mondiale parmi les pays à majorité catholique. Il est passé de l'absence de cas de [pédophilie officiellement reconnus au sein de l'Église catholique](#) à celui du pays qui compte le plus grand nombre de victimes au monde. On estime que 1,13 % de la population adulte actuelle a subi des abus dans la sphère religieuse. C'est ce qui ressort d'une enquête à grande échelle, la première du genre dans le pays, menée par le médiateur **Ángel Gabilondo**.

Le médiateur a évité de faire le calcul en chiffres ronds lors de son passage devant le **Congrès des députés** le vendredi 27 octobre. Son rapport final n'offre pas non plus de tels chiffres.

Cependant, selon les calculs d'EL PAÍS, 1,13 % des 38,9 millions de personnes inscrites en Espagne en 2022 âgées de 18 à 90 ans (tranche d'âge couverte par l'enquête) correspondent à environ 440 000 personnes. Plus précisément, sur ces 1,13 %, 0,6 %, soit environ 233 000 personnes, affirment avoir subi des abus de la part de prêtres ou de laïcs. Plus de 8 000 personnes ont été interrogées dans le cadre de l'enquête.

L'étude démographique est l'un des piliers de l'enquête que **Gabilondo** a présentée vendredi matin, 18 mois après que le **Congrès** l'ait commandée. Il a présenté le rapport comme une tentative de faire la lumière sur ce problème caché. Il a également critiqué « *le silence de ceux qui auraient pu faire plus pour prévenir* » la pédophilie.



Le médiateur Ángel Gabilondo arrive au Congrès des députés, le vendredi 27 octobre 2023. **SAMUEL SANCHEZ**

Ces chiffres accablants, qui dépassent les **330 000 victimes** estimées par la France en 2021, représentent un revirement historique après des décennies passées à réduire au silence les abus. Depuis que le scandale des abus sexuels a éclaté dans d'autres pays à partir de 2002, l'Église catholique d'Espagne s'est engagée dans des années de déni et de dissimulation. Il y a tout juste deux ans, le porte-parole des évêques espagnols, **Luis Argüello**, a déclaré qu'il n'avait connaissance d'aucune plainte ou de « *très peu* » d'abus sexuels commis par des responsables de l'Église.

L'enquête menée par **El País** depuis 2018 a eu un impact majeur, faisant entendre la voix de centaines de victimes. En 2022, ces efforts ont forcé le **Congrès** à rechercher la vérité sur ce qui s'est passé. Depuis vendredi, la première étape a été franchie.

Ce journal a participé aux travaux organisés par la commission de médiation, en offrant toutes les données disponibles. **Gabilondo** a souligné cette collaboration vendredi, notant qu'**El País** avait été l'une des sources d'information pour l'étude et le rapport qui a suivi. **L'Église**, quant à elle, après avoir initialement accepté de révéler ses propres données, a offert un soutien incomplet et non coordonné. **Les diocèses et les ordres ont admis 1 104 cas d'abus et 1 430 victimes (921 par les ordres et 509 par les diocèses)**. Ces chiffres étaient les plus élevés accessibles au public jusqu'à présent. En avril 2021 – la première fois que **l'Église catholique** espagnole a officiellement admis l'existence de victimes d'abus sexuels – seuls 220 cas ont été reconnus.

Selon l'enquête menée par le **cabinet de conseil GAD3** pour le compte du médiateur, les quelque 1,13 % d'Espagnols adultes qui ont subi des abus dans la sphère religieuse catholique sont divisés en deux groupes. Parmi les cas d'agressions sexuelles, 0,6 % ont été commis par des

prêtres ou des religieux, tandis que le reste a été commis par des laïcs qui travaillaient au sein d'institutions catholiques. L'étude indique que ce 0,6 % est « *un chiffre similaire à celui trouvé dans les études menées dans d'autres pays* ».

Les résultats de l'étude s'inscrivent dans un contexte d'abus encore plus graves. L'enquête révèle que 11,7 % des personnes interrogées ont été victimes d'abus sexuels dans l'enfance ou l'adolescence, principalement dans le milieu familial. Au total, la prévalence est plus élevée chez les femmes (17 %), alors qu'elle est de 6 % chez les hommes. Dans le domaine religieux, cependant, cette donnée est inversée : ce sont les hommes qui ont subi le plus d'abus. Ils représentent 53,8 % des personnes abusées dans la sphère religieuse espagnole, ainsi que 64,6 % de celles qui ont été agressées sexuellement par un prêtre ou une personnalité religieuse.

Le rapport exhaustif de 779 pages s'intitule « *Les abus sexuels dans l'Église catholique et le rôle des autorités publiques* ». Réponse nécessaire à des crimes généralisés, il s'agit d'un document très méticuleux qui reproche fermement à l'Église catholique d'Espagne de ne pas avoir collaboré de manière adéquate à l'enquête.



Angel Gabilondo s'adresse au Congrès le 27 octobre. SAMUEL SANCHEZ

« *La réponse de l'Église catholique – du moins, au niveau officiel – a longtemps été caractérisée par le déni ou la minimisation du problème* », note le rapport. La réponse de la **Conférence épiscopale espagnole** à la demande d'information de la commission d'enquête « reflète encore une attitude caractérisée par la prudence et la réticence. Au-delà d'une volonté déclarée de collaborer, les données [offertes par l'Église] ont été présentées d'une manière qui tend à minimiser le phénomène et à le reléguer à un aspect marginal au sein de l'institution, en mettant l'accent sur la dimension sociale du problème et en évitant d'aborder les facteurs internes qui favorisent la dynamique de l'abus et de la dissimulation.

Le document allègue que « *l'argument défensif de l'Église selon lequel l'enquête devrait être étendue aux abus sexuels dans d'autres domaines [est une tentative] de rejeter ou de minimiser la pertinence sociale de l'Église et de son pouvoir en Espagne pendant une grande partie du XXe siècle. De plus, [une telle réponse] donne l'impression que l'Église n'est pas particulièrement intéressée à en savoir plus sur les crimes. Dans le même ordre d'idées, le médiateur note que* « certaines attitudes ont été détectées dans certains évêchés... indiquant une réticence à reconnaître les cas d'abus et à enquêter sur ceux-ci ».

À titre d'exemple, il cite le manque d'attention accordée à certaines plaintes alors qu'aucune information n'a été trouvée dans les dossiers, « *présumant d'une certaine manière que les*

plaignants – qui sont souvent des adultes de plus de 60 ans – ont un intérêt fallacieux ». [Il y a peu] de volonté d'enquêter sur ces cas. En ce qui concerne les archives diocésaines, l'information « *s'est avérée être... presque inexistante* », bien que de nombreux diocèses se soient contentés de les consulter, sans les examiner complètement.



Ángel Gabilondo remet son rapport au Congrès espagnol. **MARISCAL (EFE)**

L'un des points les plus pertinents du rapport est qu'il n'épargne pas les critiques à l'égard des institutions qui, « *pendant longtemps, sont restées inactives face à la réalité des abus sexuels et n'ont pas fait les efforts nécessaires pour protéger les mineurs* » dans les centres éducatifs. Pour cette raison, elle considère que l'État, en tant que superviseur, a également une responsabilité dans ce qui s'est passé. Le médiateur propose « *la création d'un organe temporaire spécial, dont le but est d'indemniser les victimes dans les cas où, en raison de la prescription du crime ou d'autres causes, une procédure pénale n'a pas pu être menée* ». À cette fin, le rapport recommande « *la création d'un fonds d'État pour le paiement des indemnités* », en collaboration avec **l'Église**.

« *Les autorités publiques ont la responsabilité de veiller à ce que les victimes de ces crimes puissent voir que leur droit à la justice [est respecté].* » Cela devrait se faire « *par le biais d'une sorte de déclaration publique dans laquelle, sur la base d'un principe de preuve présenté devant un organe spécial composé d'experts indépendants, il est déclaré qu'un crime a été commis, que son caractère injuste est exprimé et que ceux qui en ont subi les conséquences sont reconnus comme victimes* ». De plus, des réparations doivent être convenues.

Parmi les recommandations, cependant, le rapport n'inclut pas l'application de l'une des principales revendications des associations de victimes : l'imprescriptibilité de ces crimes (ou l'annulation de la prescription). Le rapport indique que le traitement de ces infractions n'aurait pas d'effet rétroactif. Au lieu de cela, il se concentre sur des propositions de réparation et de reconnaissance du préjudice causé aux victimes. Il propose également d'organiser une cérémonie publique pour rendre hommage aux victimes.

En toile de fond du problème, le rapport souligne qu'*« il existe des preuves que le cléricalisme – fortement enraciné dans l'Église catholique – avec la sacralisation de la figure du prêtre en tant que représentant de Dieu sur Terre, la solitude de nombreux clercs et les problèmes de sexualité qui y sont associés sont des facteurs qui auraient pu conduire à des abus »*. En ce qui concerne les facteurs de risque spécifiques, le rapport indique que la recherche académique

pointe « vers le célibat obligatoire, la pratique de la pénitence et une certaine vision de la sexualité ».

« Pendant longtemps, **l'Église catholique** a perçu l'abus sexuel davantage comme un péché de l'agresseur que comme un préjudice causé à la personne abusée. Cette conception a été dépassée, bien que ce ne soit que récemment », souligne l'étude.

8 013 entretiens

L'enquête incluse dans le rapport est basée sur 8 013 entrevues, dont 4 802 ont été menées par téléphone et 3 211 en ligne. Au total, 113 126 appels ont été passés, au cours desquels 23 991 personnes ont été contactées. Parmi les personnes interrogées qui ont déclaré avoir été victimes de violence, la majorité a déclaré qu'elles s'étaient produites dans le milieu familial (34,1 %), comme toutes les études tendent à l'indiquer. Viennent ensuite les espaces publics (17,7 %), la sphère éducative laïque (9,6 %), la sphère sociale non familiale (9,5 %), le lieu de travail (7,5 %), le lieu de travail (7,3 %), les établissements d'enseignement religieux (5,9 %), la sphère religieuse (4,6 %), les espaces de loisirs (4 %), les événements et activités sportives (3 %) et les établissements de santé (2,6 %). C'est-à-dire, note l'étude, « que près de 6,6 % de tous les abus sexuels [en Espagne] ont eu lieu dans des établissements religieux ».

Dans l'ensemble, 6,1 % des personnes qui ont été agressées sexuellement ont répondu que l'agresseur était un prêtre catholique ou une personnalité religieuse. De plus, 29,3 % des victimes ont indiqué qu'elles connaissaient directement d'autres personnes qui avaient été agressées par la même personne. Plus de la moitié de ceux qui ont été victimes dans la sphère religieuse – 51,9 % pour être exact – ont déclaré qu'ils étaient au courant d'autres cas d'abus commis par le même agresseur.



Ángel Gabilondo lors d'une conférence de presse au Congrès espagnol. **SAMUEL SANCHEZ**

Le rapport explique que l'organisme en charge de l'enquête a commandé l'enquête parce que « sans ces données, il est impossible de faire entendre sa voix – avec une base empirique solide – dans le débat sur l'ampleur du problème en Espagne et sur la question de savoir si la prévalence est comparable ou non à ce qui a été détecté dans d'autres pays européens ». Le questionnaire comportait 34 questions au total : 10 d'entre elles s'adressaient à toutes les personnes interrogées, tandis que les 24 autres étaient réservées à celles qui avaient déclaré avoir été victimes d'abus sexuels lorsqu'elles étaient mineures.

L'étude a analysé le problème répandu de la pédophilie au sein de **l'Église** en écoutant les victimes : 487 personnes se sont adressées au médiateur pour apporter leur témoignage. La

majorité d'entre eux, soit 334 personnes, ont témoigné en personne. Ce travail a permis d'appréhender la question en profondeur. Cependant, l'objectif n'était pas de quantifier les victimes une par une, une tâche qui semblait impossible. Au contraire, la commission a compilé les chiffres existants par deux moyens : les cas recueillis par l'**Église catholique** elle-même – auprès des diocèses, des ordres et de la **Conférence épiscopale**, qui « *ne coïncidaient pas toujours les uns avec les autres* » – et l'enquête menée par **El País**. Le rapport prend soin de souligner que les données « *ne représentent qu'une petite partie d'une réalité beaucoup plus répandue* ».

ÍÑIGO DOMÍNGUEZ JULIO NÚÑEZ

